

Source : <http://www.lalibre.be/actu/planete/l-onu-adopte-un-cadre-de-travail-pour-pousser-l-idee-d-un-pacte-sur-l-environnement-5af47e6acd70c60ea6ea651d>

Téléchargement 11 05 2018

# L'ONU adopte un cadre de travail pour pousser l'idée d'un Pacte sur l'environnement

AFP – 10 05 2018



- [Climat: l'accord de Paris encore loin de prendre vie](#)
- [Comment recréer, en dix ans, un écosystème centenaire ? Cette technique pourrait remettre la nature dans nos villes](#)
- [Climat: l'ONU appelle à agir avant qu'il ne soit trop tard](#)

## Planète

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté jeudi un cadre de travail en vue d'élaborer un futur Pacte sur l'environnement dont l'idée avait été lancée en septembre par la France dans la continuité de l'Accord de Paris sur le climat. Une résolution, co-parrainée par la Belgique, a été adoptée par une majorité de 143 voix sur les 193 pays membres des Nations unies. Une demi-douzaine de pays ont voté contre, dont les Etats-Unis, la Russie, la Turquie, l'Iran, les Philippines et la Syrie. Sept se sont abstenus tandis que plusieurs Etats membres n'étaient pas présents.

"La dégradation sans précédent de notre environnement" expose la planète "à des conséquences dramatiques", comme l'"épuisement des ressources naturelles, des exodes, une recrudescence des conflits", a souligné l'ambassadeur français auprès de l'ONU, François Delattre.

La résolution adoptée jeudi crée un groupe de travail chargé d'identifier les lacunes du droit international de l'environnement et d'évaluer la nécessité d'un nouvel instrument international. Des recommandations à l'Assemblée générale de l'ONU sont attendues d'ici mi-2019 dans la perspective d'une convocation ultérieure d'une conférence intergouvernementale.

En septembre, le président français Emmanuel Macron avait lancé l'idée de ce Pacte mondial pour l'Environnement qui serait le premier accord international juridiquement contraignant et qui inclurait l'ensemble des droits environnementaux dans un document unique.

Le projet initié par Paris prévoit l'élaboration de grands principes comme celui du pollueur-payeur, de la non-régression du droit, de l'accès à la justice, du principe de réparation ou celui de précaution, le droit à un environnement sain.

AFP